

EXAMEN PROFESSIONNEL

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - Session 2020

EPREUVE PRATIQUE

Spécialité : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers

Option : Agent d'exploitation de la voirie publique

(Durée : 1h00- coefficient 3)

Cette épreuve pratique est destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

SUJET :

1) DESHERBAGE ALTERNATIF

Dans le cadre de vos missions au sein du service voirie de votre collectivité, vous êtes amené à utiliser un brûleur thermique pour procéder au désherbage de caniveaux et de trottoirs.

A l'aide du brûleur thermique mis à votre disposition, vous procéderez à cette mission en expliquant vos gestes et méthodes de travail.

2) IMPLANTATION D'UN PASSAGE PROTEGE POUR PIETONS

Vous avez été chargé par votre responsable de service, d'implanter, sur une rue à double sens de circulation, un « passage piétons » de dimensions réglementaires au droit d'un surbaissé de trottoir.

Vous êtes en milieu urbain, sur une voie peu circulée, d'une largeur inférieure à 6 mètres.

Attention, il est précisé que la circulation routière ne sera pas interrompue durant cette opération.

A l'aide du matériel mis à votre disposition, vous devrez mettre en place la signalisation permettant d'assurer votre sécurité et celle des automobilistes. *Vous expliquerez vos choix*

Dans un second temps et avant l'application de la peinture, vous devrez placer les cordeaux pour délimiter les largeurs de bandes à implanter tout en respectant les distances normalisées de ce type d'ouvrage

Vous expliquerez, chronologiquement, votre démarche en cours de réalisation.

3) DANGER TEMPORAIRE EN BORDURE DE VOIRIE COMMUNALE

Vous êtes en déplacement avec votre véhicule de service et vous circulez sur une route de votre collectivité (vitesse limitée à 50 km/h), située en bordure d'une forêt communale.

Vous constatez une importante flaque d'eau, due aux fortes pluies de la veille, sur le bord droit de la chaussée. En attendant l'arrivée de l'équipe d'intervention spécialisée sur ce type de problématique, vous devez, à l'aide du matériel mis à votre disposition, matérialiser le lieu pour informer les usagers de la route.

Durant cette opération, vous expliquerez votre mode opératoire ainsi que les risques encourus pour les usagers de la route (selon les saisons).

4) SIGNALISATION DE CHANTIER FIXE EN RIVE DE CHAUSSEE

Vous devez intervenir en rive de voirie afin de remédier à un affaissement de chaussée lié à une fuite de canalisation (*matérialisé par un traçage orange sur chaussée, dans le cadre de cette épreuve*).

Compte tenu de l'origine de ce désordre, l'intervention devrait durer la journée.

Attention, vous êtes en milieu urbain, sur une voie peu circulée, d'une largeur inférieure à 6 mètres et à double sens de circulation. Durant les travaux, la voie restera ouverte à la circulation.

A l'aide du matériel mis à votre disposition, il vous est demandé de réaliser le balisage réglementaire et le signalement du chantier.

 *Il est exigé une méthode de travail conforme aux règles de sécurité*